



04

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Les faits

La Suisse compte 660 exploitations forestières qui gèrent 60% de la surface productive de Suisse. Deux tiers d'entre elles exploitent une surface de moins de 1000 hectares.



Les propriétaires de forêts

Les propriétaires ont la responsabilité de gérer leurs forêts de manière à couvrir leurs coûts. Elles et ils définissent les objectifs, les formes d'exploitation et les mesures sylvicoles.



Les objectifs

Les propriétaires gèrent leurs forêts de manière économique, écologique et durable. A cet effet, elles et ils ont fixé des objectifs clairs dans leur plan de gestion.



L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Structure et organisation

Les propriétaires assument le rôle de direction stratégique d'une exploitation forestière. Elles et ils doivent adapter la structure de l'«instrument de gestion exploitation forestière» à leur vision, aux principes directeurs et à leurs orientations stratégiques. Elles et ils sont épaulés par un spécialiste de la forêt qui, en fonction des circonstances, peut aussi assurer la direction opérationnelle.

Plusieurs possibilités d'organisation (forme juridique, coopération, outils de travail, personnel) existent.

Pour garantir une gestion d'entreprise et une exploitation forestière efficaces, il faut analyser régulièrement et soigneusement les structures existantes et celles envisageables. Bien des petites exploitations forestières ayant procédé à de telles analyses se sont regroupées en entités plus larges (coopérations, groupements, etc.) qui ont permis d'améliorer la coordination et l'utilisation des ressources.

Caractéristiques essentielles d'une exploitation forestière:

1 Droits de propriété ou droits de disposition sur les surfaces forestières exploitées > 1 an

2 Surface productive min.: (Jura 200 ha; Plateau 150 ha; Préalpes 250 ha; Alpes et sud des Alpes 500 ha)

3 Compte consolidé (des comptes individuels regroupés sont possibles aussi)



Le centre forestier sert de plateforme pour tous les travaux en lien avec la forêt.

SA MISSION PRINCIPALE...

En général, la gestion des surfaces forestières, la production de bois et l'entretien des forêts protectrices constituent la mission principale d'une exploitation forestière en Suisse. Selon le réseau d'exploitations forestières (REF), qui collecte les données de 160 entreprises et services forestiers de toute la Suisse, la gestion forestière proprement dite a généré un déficit de 66 francs/hectare en 2020. A peine la moitié des exploitations forestières présentent un bilan positif. Sans l'aide des pouvoirs publics, l'entretien des forêts de montagne et de protection en particulier confinerait à l'impossible sur le plan financier.

...ET TOUT CE QU'ELLE PEUT FAIRE EN PLUS

L'exploitation forestière dispose d'un personnel hautement qualifié et d'outils professionnels qui lui permettent de proposer divers services et produits à la commune, à des particuliers ou à des tiers. En outre, le chef d'exploitation montre au propriétaire des possibilités de valoriser des prestations forestières et met en œuvre des projets correspondants.

Abattages et soins aux arbres



Génie forestier



Visites guidées, école en forêt



En plus, une exploitation forestière peut aussi assumer des mandats de déneigement, de lutte contre les néophytes, d'entretien de biotopes et de coupes de sécurité. Ces prestations peuvent être complétées par une *forêt du souvenir*, la vente de bois, de bois de feu, de sculptures et de produits en bois (cf. chapitre *Large éventail de prestations forestières*).

CE QUI FAIT LA FORCE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

1. Le capital humain

La cheffe ou le chef d'exploitation possède les connaissances requises pour diriger une entreprise et gérer durablement la forêt. Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons, les machinistes et les chauffeuses et chauffeurs sont les «forces vives» de l'exploitation forestière. Elles et ils sont bien formés, travaillent de manière autonome, par tous les temps et dans tous les terrains, sont habiles de leurs mains, conscients des impératifs de sécurité, et possèdent encore bien d'autres qualités. C'est un capital qu'il convient d'utiliser judicieusement (cf. chapitre *Professions forestières*).

2. Le facteur de production «Savoir»

La gestion des forêts et les travaux de récolte du bois font partie des compétences clés d'une exploitation forestière. Il faut une solide formation et beaucoup d'expérience pour les acquérir. Les professionnels spécialisés disposent des connaissances et aptitudes nécessaires. Le contexte et les aspects généraux de la direction d'entreprise relèvent de la compétence de la cheffe ou du chef d'exploitation, ou bien de la ou du propriétaire de forêts.

3. La planification

Le plan directeur forestier (PDF) cantonal a force obligatoire pour les exploitations publiques. Dans le plan de gestion, les propriétaires précisent comment soigner et gérer leurs forêts et par quelles mesures les objectifs supérieurs doivent être atteints. Les plans de gestion permettent d'établir périodiquement un état des lieux et comprennent des réflexions ainsi que des objectifs stratégiques et opérationnels à moyen terme. Ils servent de base à l'établissement des plans annuels, qui précisent l'organisation des travaux opérationnels tels que coupes de bois, travaux d'entretien et autres prestations éventuelles.

4. L'économie d'entreprise

À l'instar de toute entreprise, l'exploitation forestière devrait tenter de dégager un bénéfice, et planifier, exécuter et décomposer ses travaux sur la base de mandats. Il est important que les prestations fournies soient correctement comptabilisées. En raison de coûts salariaux élevés, comparé à l'étranger, et d'une situation tendue sur le marché du bois, réaliser du bénéfice ne va pas de soi, en dépit de la mécanisation et de la numérisation. Les recettes de la vente de bois sont la principale source de revenus d'une exploitation.

5. Le facteur de production «Machines»

Des machines complexes prennent une place croissante en sylviculture. Elles permettent d'accroître la productivité et la sécurité au travail. Par le passé, un ouvrier récoltait à la main à peine un demi-mètre cube de bois par heure. Avec une abatteuse actuelle, il en traite facilement entre 10 et 20 mètres cubes. Mais les machines sont un facteur de coûts considérable. Il convient de déterminer s'il est plus judicieux d'acheter ses propres engins ou de faire appel à des entreprises forestières.

6. L'infrastructure

Le centre forestier sert au rangement des machines et à l'entreposage des produits; il abrite aussi l'atelier et les bureaux et les vestiaires. L'exploitation peut louer son infrastructure pour des manifestations. Les possibilités et conditions d'utilisation du bâtiment peuvent être fixées par les propriétaires de forêts.

MA FORÊT: SOURCE DE MATIÈRE PREMIÈRE OU AIRE DE JEU?

La forêt n'a pas besoin de l'être humain, elle continue de se développer naturellement. En revanche, la population en Suisse a besoin d'elle. La moitié environ de la surface forestière suisse protège des personnes et leurs biens contre les dangers naturels. Par ailleurs, la forêt séquestre du CO₂ et produit de l'oxygène ainsi que la matière première bois. Les propriétaires ont beaucoup de liberté quant à la façon de gérer leurs forêts. En Suisse, seule la gestion des forêts protectrices est très réglementée. Les propriétaires sont tenus d'y accepter des interventions minimales.

Réflexions du propriétaire de forêts

En Suisse, les propriétaires ne sont pas obligés d'exploiter et gérer leurs forêts. Beaucoup d'arguments plaident toutefois en faveur d'interventions. Récolte et soins permettent d'améliorer la stabilité et la vitalité des forêts protectrices, de fournir la seule matière première naturelle et renouvelable de Suisse, de développer la biodiversité et de protéger les infrastructures forestières. En outre, la forêt doit être adaptée aux défis liés au changement climatique. Dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle, il est donc judicieux d'établir une planification à long terme valable pour l'ensemble de l'aire boisée.

Possibilités de gestion

La ou le propriétaire qui décide d'intervenir dans ses forêts a plusieurs possibilités:

- une ou un spécialiste de la forêt employé gère les surfaces boisées avec l'exploitation forestière du propriétaire, en suivant les objectifs fixés par ce dernier;
- une ou un spécialiste de la forêt employé gère les surfaces boisées en recourant à l'achat de services de tiers (entrepreneurs forestiers);
- la ou le propriétaire confie la gestion à une ou un spécialiste (mandat de gestion), ou afferme la surface.

Dans toutes ces variantes, la stratégie et l'objectif de la gestion sont fixés par les propriétaires des forêts. La personne ou l'institution mandatée est responsable de la mise en œuvre opérationnelle et conseille les propriétaires sur les questions forestières.

Planification de la surface forestière

Il est important de gérer efficacement les surfaces forestières, notamment aux environs des villes. Leur forte fréquentation par des promeneurs, des cyclistes ou des cavaliers posent des défis supplémentaires pour la production du bois. Une planification et une affectation sur toute la surface, tenant compte des fonctions prioritaires des forêts (protection, exploitation et détente) peut considérablement simplifier le travail. Cependant, la meilleure planification n'évitera pas les exploitations forcées consécutives, par exemple, à des scolytes, à la sécheresse ou au vent (chablis). Ces interventions sont sources de travaux imprévus dont les coûts ne peuvent généralement pas être couverts par l'exploitation du bois.



Quels travaux mon exploitation peut-elle accomplir et quand dois-je faire appel à un entrepreneur forestier?